

BOLUDA LE HAVRE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 38.112,25 euros
Siège social : Route du môle central BP 1351 - 76065 Le Havre
368 500 708 RCS LE HAVRE

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit, une perte net comptable de (3 474 657.95) € au compte de « Report à Nouveau » qui, après cette affectation, se trouvera porté à un solde débiteur de 7 929 892.64 €.

Il convient de noter qu'après cette affectation, le montant des capitaux propres s'élève à 996 735.16 € pour un capital social de 38 112,25 €. Les capitaux propres de la société sont donc supérieurs à la moitié du capital social.

L'Associé Unique prend acte que la réserve légale est intégralement constituée à concurrence de 1/10^{ème} du capital social.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du C.G.I., l'Associé Unique prend acte du fait qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Par ailleurs, nous vous demandons d'approuver les charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevant 2 822.04 €.

Fait au Havre, le 30 juin 2026

M. Laurent Ménager
Directeur Général



BOLUDA LE HAVRE

CERTIFIES CONFORMES EN DATE DU 30
JUN 2026

Signé par :
Laurent MENAGER
227D161935E5456...

F-IDENTIF

Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 368500708 Code activité (NAF) 5222Z

Désignation et adresse du déclarant :

SASU BOLUDA LE HAVRE

00-1 ROUTE DU MOLE CENTRAL

LE HAVRE 76600

Téléphone 0491998003

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

BOLUDA LE HAVRE

F_BI_RN_IS

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN	368500708	Code activité (NAF)	5222Z
Désignation et adresse			
SASU BOLUDA LE HAVRE			
00-1 ROUTE DU MOLE CENTRAL			
LE HAVRE 76600			
Téléphone	0491998003		

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration :	NOR
--	-----

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)	IS1
Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal :	RN
Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)	IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :	01/01/2025	
Date de clôture de l'exercice ou période N :	31/12/2025	
Durée de l'exercice ou période N :	12	
Date d'arrêté provisoire des comptes :		
Date de clôture de l'exercice ou période N-1	31/12/2024	(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)
Durée de l'exercice ou période N-1 :	12	(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)
Date limite de dépôt de la déclaration :	05/05/2026	

Signé par :

CERTIFIES CONFORMES EN
DATE DU 30 JUIN 2026

Laurent MENAGER

DGFIP N° 2050 2026

227D164935E5456...

Désignation de l'entreprise :

BOLUDA LE HAVRE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois

12

Adresse de l'entreprise :

ROUTE DU MOLE CENTRAL 76600 LE HAVRE

Durée de l'exercice précédent

12

si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le, 31/12/2025	Exercice N-1
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC	
		Frais de développement	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	46 474,99
		Fonds commercial (1)	AH	AI	15 244,90
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	
		Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	28 743,33
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	350 000,41
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	60 311,02
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	56 555,88
		Participations	CS	CT	2 000,00
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	0,00
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières	BH	BI	128 409,19
		TOTAL (II)	BJ	BK	485 529,75
			BL	BM	386 657,41
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BN	BO	
		En cours de production de biens	BP	BQ	
		En cours de production de services	BR	BS	
		Produits intermédiaires et finis	BT	BU	
		Marchandises	BV	BW	25 566,90
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY	14 766,88
		Clients et comptes rattachés (3)	BZ	CA	24 619 264,06
		Autres créances (3)	CB	CC	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CF	CG	19 961,56
	Comptes de Régularisation	Disponibilités	CH	CI	179 633,40
		Charges constatées d'avance (3)	CJ	CK	14 766,88
		TOTAL (III)	CW		
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CM		
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CN		
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CO	IA	500 296,63
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			29 906 920,88

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

2 - BILAN PASSIF avant répartition						DGFIP N° 2051 2026				
Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE						Néant				
						Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)				(Dont versé :	38 112,25	)	DA	38 112,25	38 112,25
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							DB		
	Écarts de réévaluation (2)				(dont écart d'équivalence :	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)							DD	3 811,23	3 811,23
	Réserves statutaires ou contractuelles							DE		
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1		)	DF		
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivant		EJ		)	DG	8 884 704,32	8 884 704,32
	Report à nouveau							DH	(4 455 234,69)	(19 477 059,13)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)							DI	(3 474 657,95)	(4 546 335,56)
	Subventions d'investissement							DJ		
	Provisions réglementées							DK		
	TOTAL (I)							DL	996 735,16	(15 096 766,89)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs							DM	
Avances conditionnées							DN			
TOTAL (II)							DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques							DP	304 500,00	302 000,00
	Provisions pour charges							DQ	10 127 619,00	10 192 662,00
	TOTAL (III)							DR	10 432 119,00	10 494 662,00
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles							DS		
	Autres emprunts obligataires							DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)							DU	161,47	24,99
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI		)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés							DX	1 921 753,48	14 764 714,60
	Dettes fiscales et sociales							DY	6 670 535,57	6 346 249,88
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							DZ		
	Instrument financier à terme							D1		
	Autres dettes							EA	9 885 616,20	11 520 866,97
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)							EB		
TOTAL (IV)							EC	18 478 066,72	32 631 856,44	
Écarts de conversion passif et différences d'évaluation (V)							ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)							EE	29 906 920,88	28 029 751,55	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital					1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C				
			Écart de réévaluation libre			1D				
			Réserve de réévaluation (1976)			1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme					EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	18 478 066,72	32 631 856,44	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH	161,47	24,99	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)										DGFIP N° 2052 2026	
Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE										Néant	
			Exercice N						Exercice N-1		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC				
	Production vendue	biens	FD		FE		FF				
		services	FG	214 260,56	FH	31 037 081,50	FI	31 251 342,06		30 371 701,64	
	Chiffres d'affaires nets		FJ	214 260,56	FK	31 037 081,50	FL	31 251 342,06		30 371 701,64	
	Production stockée						FM				
	Production immobilisée						FN				
	Subventions d'exploitation						FO	112 561,90		113 389,78	
	Reprises sur amortissements et provisions						FP	2 664 665,00		2 756 463,88	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						F1	13 624,74			
	Autres produits (1) (11)						FQ	449 054,04		15 019,05	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	34 491 247,74		33 256 574,35	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS			
Variation de stock (marchandises)						FT					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	2 057 950,05		2 694 421,37		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	116 809,79		8 936,91		
Autres achats et charges externes (3)						FW	15 283 980,56		15 048 753,66		
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	376 261,68		354 211,75		
Salaires et traitements						FY	13 990 162,77		13 667 525,91		
Cotisations sociales (10)						FZ	3 907 939,88		3 727 790,88		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	62 083,63		50 727,65	
			- dotations aux dépréciations				GB				
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations						GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	2 602 122,00		2 955 274,00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1	13 624,74				
Autres charges (12)						GE	20,02		0,37		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	38 410 955,12		38 507 642,50		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 919 707,38)		(5 251 068,15)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	482 510,26		656 624,31	
	Reprises sur dépréciations						GM				
	Différences positives de change						GN	72,77			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO				
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2				
	Total des produits financiers (V)						GP	482 583,03		656 624,31	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	38 060,83		22 740,39	
	Différences négatives de change						GS	72,77		27,92	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	38 133,60		22 768,31	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	444 449,43		633 856,00	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	(3 475 257,95)		(4 617 212,15)	

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE					Néant	
					Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)					HD	117 437,08
Charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	46 560,49
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	70 876,59
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)					HK	(600,00)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	34 973 830,7734 030 635,74
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	38 448 488,7238 576 971,30
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	(3 474 657,95)(4 546 335,56)
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	656 624,31
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	1 000,00
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploit		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles			A8	
		Dont cotisations facultatives Madelin		A10		
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A11		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (article 39, 1-2°, al.3)			HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	TOTAL GENERAL					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
					Charges antérieures	Produits antérieurs
	TOTAL GENERAL					

DGFiP N° 2053 2026

BOLUDA LE HAVRE

[illegible]

5 - IMMOBILISATIONS															DGFIP N° 2054 2026		
Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE															Néant ☐		
CADRE A			IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations							
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	61 719,89	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9				KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1				KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP	69 390,84	KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	447 599,57	KT		KU	(32 125,42)				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV	17 202,22	KW		KX	67 792,07				
		Matériel de transport						KY		KZ		LA	18 500,00				
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	39 294,30	LC		LD					
		Emballages récupérables et divers						LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours							LH	38 394,97	LI		LJ	18 160,91				
	Avances et acomptes							LK		LL		LM					
	TOTAL III							LN	611 881,90	LO		LP	72 327,56				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T				
		Autres participations							8U	2 000,00	8V		8W				
		Autres titres immobilisés							1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières							1T	132 980,81	1U		1V	(4 571,62)					
TOTAL IV							LQ	134 980,81	LR		LS	(4 571,62)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	808 582,60	ØH		ØJ	67 755,94				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
					Par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	61 719,89	IX					
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ					
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC						
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF						
		Inst. gales, agencts et am. de constructions				IS		MG		MH	69 390,84	MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	415 474,15	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	84 994,29	MO					
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	18 500,00	MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	39 294,30	MU					
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	56 555,88	NB					
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF					
	TOTAL III					IY		NG		NH	684 209,46	NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW					
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	2 000,00	ØZ					
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D					
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	128 409,19	2G					
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	130 409,19	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		ØK	876 338,54	ØL	ØM				

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2026						
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE						Néant ☐ X ☐
Exercice N clos le : 31/12/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE						
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE						
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE						
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						
Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD						

6 - AMORTISSEMENTS																DGFIP N° 2055 2026							
Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE																		Néant		☐			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement				CY					EL					EM					EN				
Fonds commercial				RE					RF					RI					RJ				
Autres immobilisatons incorporelles				PE	46 474,99				PF					PG					PH	46 474,99			
TOTAL I				RK	46 474,99				RM					RN					RO	46 474,99			
Terrains				PI					PJ					PK					PL				
Constructions		Sur sol propre		PM					PN					PO					PQ				
		Sur sol d'autrui		PR	22 818,10				PS	5 925,23				PT					PU	28 743,33			
		inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV					PW					PX					PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	345 970,48				QA	48 849,61				QB	44 819,68				QC	350 000,41			
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	16 933,01				QE	5 595,27				QF					QG	22 528,28			
		Matériel de transport		QH					QI	618,35				QJ					QK	618,35			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	36 069,22				QM	1 095,17				QN					QO	37 164,39			
		Emballages récupérables et divers		QP					QR					QS					QT				
		TOTAL II				QU	421 790,81				QV	62 083,63				QW	44 819,68				QX	439 054,76	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	468 265,80				ØP	62 083,63				ØQ	44 819,68				ØR	485 529,75			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6									
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV									
Autres immob. incorp.		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1									
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8									
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6									
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4									
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2									
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Autres immobilisations corporelle	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7									
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5									
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3									
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1									
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO									
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ									
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES						Montant net au début de l'exercice				Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice									
Frais d'emission d'emprunt à étaler												Z9			Z8								
Primes de remboursement des obligations												SP				SR							

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN										DGFIP N° 2056 2026	
Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE										Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF			
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI			
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR			
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	302 000,00	4B	2 500,00	4C		4D	304 500,00		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S			
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4 905 940,00	4Y	489 167,00	4Z	273 233,00	5A	5 121 874,00		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	5 244 000,00	EP	2 106 000,00	EQ	2 388 000,00	ER	4 962 000,00		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	42 722,00	5W	4 455,00	5X	3 432,00	5Y	43 745,00		
TOTAL II	SZ	10 494 662,00	TV	2 602 122,00	TW	2 664 665,00	TX	10 432 119,00			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)	6A		6B		6C		6D			
		6E		6F		6G		6H			
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5			
		9U		9V		9W		9X			
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S			
	Sur comptes clients	6T	14 766,88	6U		6V		6W	14 766,88		
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B	14 766,88	TY		TZ		UA	14 766,88		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	10 509 428,88	UB	2 602 122,00	UC	2 664 665,00	UD	10 446 885,88		
Dont dotations et reprises	{	- d'exploitation	UE	2 602 122,00	UF	2 664 665,00					
		- financières	UG		UH						
		- exceptionnelles	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G								10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.											
Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD											

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2026

Extension 1

BOLUDA LE HAVRE

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2026

Extension 2

BOLUDA LE HAVRE

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
MEDAILLES DU TRAVAIL	42 722,00	4 455,00	3 432,00	43 745,00

TOTAL	42 722,00	4 455,00	3 432,00	43 745,00
-------	-----------	----------	----------	-----------

SOMME DES EXTENSIONS	42 722,00	4 455,00	3 432,00	43 745,00
----------------------	-----------	----------	----------	-----------

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
----------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *										DGFIP N° 2057 2026		
Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)			UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières			UT	128 409,19		UV	128 409,19		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	14 766,88		14 766,88					
	Autres créances clients			UX	4 285 028,76		4 285 028,76					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	91 482,43		91 482,43					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	136 455,05		136 455,05					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	23 777 041,65		23 777 041,65					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	614 284,93		614 284,93					
	Charges constatées d'avance			VS	179 633,40		179 633,40					
	TOTAUX				VT	29 227 102,29		VU	29 227 102,29		VV	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	161,47		161,47						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 921 753,48		1 921 753,48						
Personnel et comptes rattachés			8C	4 375 710,40		4 375 710,40						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	1 989 396,72		1 989 396,72						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	31 284,47		31 284,47						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	274 143,98		274 143,98						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	9 885 616,20		9 885 616,20						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX				VY	18 478 066,72		VZ	18 478 066,72				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK								

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL										DGFIP N° 2058-A 2026				
Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE										Néant ☐				
										Exercice N, clos le : 31/12/2025				
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB			
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE	4 638,00		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	2 822,00	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	1 816,00				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	4 666 820,00	Charges à payer liées à des états et territoire non coopératifs non déductibles (cf. 2067-B)			XX		XW	4 666 820,00		
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI												XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)												I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE			WL	12 196,42	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7	12 196,42		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%							I8			
													ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									WN	
													WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW		WQ	1 000,00		
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I	WR	4 684 654,42		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	3 474 657,95	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.												WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre I)												WU	4 200 984,00	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV		
												WH		
												WP		
												WW		
												XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6		
												WZ		
												XA		
Régime des sociétés mères et des filiales Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)												ZX		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)														
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY			
	Majoration d'amortissement										XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Sociétés investissements immobilier cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
		France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindecies A)		HT		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF		Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS	
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH				XG		
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC								
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD								
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)		YI		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI								
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL												
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	7 675 641,95		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)							XI			XJ	2 990 987,53			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)							ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL				
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN			XO	2 990 987,53			

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES					DGFIP N° 2058-B 2026	
Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE				Néant ☐		
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	8 443 793,49	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5		
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	8 443 793,49	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	8 443 793,49	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI			ZV	4 162 940,00	ZW	
Provisions pour risques et charges						
Indemnités de fin de carrières			8X	489 167,00	8Y	
			8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9B	489 167,00	9C	
Provisions pour dépréciation						
			9D		9E	
			9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9H		9J	
Charges à payer						
Organic			9K	14 713,00	9L	
			9M		9N	
			9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)			9S	14 713,00	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	4 666 820,00	YO	
			ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations
	L1		
			Montant net à la fin de l'exercice

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Extension 1

DGFIP N° 2058-B 2026

BOLUDA LE HAVRE

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
-------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
----------------------	--	--

11 - TABLEAU D'AFFECTIONATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS															DGFIP N° 2058-C 2026			
Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE															Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	(19 477 059,13)			AFFECTATIONS	Affections aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(4 546 335,56)				Dividendes			ZD						
	Prélèvements sur les réserves			ØE					Autres répartitions			ZE						
									Report à nouveau			ZF	(19 568 160,00)					
	TOTAL I			ØF	(24 023 394,69)				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG	(4 455 234,69)					
															TOTAL II		ZH	(24 023 394,69)
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																		
RENSEIGNEMENTS DIVERS															Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7)										YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	144 074,35						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	7 222 594,22						
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	1 752,00						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	2 863 574,31						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	5 051 985,68						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	15 283 980,56						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW	85 546,00						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)										9Z	290 715,68						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	376 261,68						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	23 467,20						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	811 207,55						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)										ØB	11 980 953,36						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK	%						
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0										ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 du CGI										RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			(2 990 987,53)			Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL									
							Plus-values à 19 % JM		Imputations JC		600,00							
	Groupe : résultat d'ensemble. JD						Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO									
							Plus-values à 19 % JP		Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale JH FIL				N° SIRET de la société mère du groupe JJ				84338645900021									
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	- Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										JQ							
	- Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										JR							
	- Revenu brut social (si le montant est négatif) JS																	
	- Revenu brut social (si le montant est positif)										JT							

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2026

Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE

Néant☒

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements		Valeur résiduelle
1		2	3	4	5		6
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
7		8	9	10			11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %							

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DGFIP N° 2059-A 2026

BOLUDA LE HAVRE

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

Néant	X
-------	---

à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I et I quater du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DGFIP N° 2059-B 2026

BOLUDA LE HAVRE

[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2026

Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE

Néant☒

	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)	
(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE

Néant☒

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE				DGFIP N° 2059-E 2026	
Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois : 12	

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	161,00
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	31 251 342,06
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	13 624,74
Total 1	OX	31 264 966,80

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	449 054,04
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	112 561,90
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	561 615,94

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	4 021 977,91
Variation négative des stocks	OQ	116 809,79
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	6 097 358,48
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	192 882,87
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	20,02
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	13 624,74
Total 3	OJ	10 442 673,81

IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	21 383 908,93

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	21 383 908,93

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			

Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	31 264 966,80		
Effectifs au sens de la CVAE	EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	183 574 137,00		
Période de référence	du	GY	au	GZ
Date de cessation				HR

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2026

Néant

EXERCICE CLOS LE31/12/2025N° SIRET36850070800020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISEBOLUDA LE HAVRE

ADRESSE (voie)ROUTE DU MOLE CENTRAL

CODE POSTAL76600VILLELE HAVRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1,00	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	2 500,00
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1,00	Total des lignes P3 + P4	P6	2 500,00

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueSASUDénominationBOLUDA FRANCE

N° SIREN (si société établie en France)843386459% de détention100,00Nb de parts ou actions2 500,00

Adresse :N°3VoieQUAI DE LA JOLIETTE

Code Postal13002CommuneMARSEILLEPaysFR

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°Voie

Code PostalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

TitreNom de famille

Nom d'usage% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :DateN° DépartementCommunePays

Adresse :N°Voie

Code postalCommunePays

TitreNom de famille

Nom d'usage% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :DateN° DépartementCommunePays

Adresse :N°Voie

Code postalCommunePays

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2026

Néant

EXERCICE CLOS LE31/12/2025N° SIRET36850070800020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISEBOLUDA LE HAVRE

ADRESSE (voie)ROUTE DU MOLE CENTRAL

CODE POSTAL76600VILLELE HAVRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°VoieCode PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°VoieCode PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°VoieCode PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse :N°VoieCode PostalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

TitreNom de famille

Nom d'usage% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :DateN° DépartementCommunePays

Adresse :N°VoieCode postalCommunePays

TitreNom de famille

Nom d'usage% de détentionNb de parts ou actions

Naissance :DateN° DépartementCommunePays

Adresse :N°VoieCode postalCommunePays

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

EXERCICE CLOS LE31/12/2025N° SIRET36850070800020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISEBOLUDA LE HAVRE

ADRESSE (voie)ROUTE DU MOLE CENTRAL

CODE POSTAL76600VILLELE HAVRE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

Nom de famille

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre

Nom de famille

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFîP N° 2059-G 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

X

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

N° SIRET

36850070800020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

BOLUDA LE HAVRE

ADRESSE (voie)

ROUTE DU MOLE CENTRAL

CODE POSTAL

76600

VILLE

LE HAVRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune	Pays		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFIP N° 2065 2026
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Exercice ouvert le	01/01/2025	et clos le	31/12/2025	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société: BOLUDA LE HAVRE				SIRET	36850070800020		
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:			
00-1 ROUTE DU MOLE CENTRAL LE HAVRE 76600							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				01/01/2019			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
SASU BOLUDA FRANCE 3 QUAI DE LA JOLIETTE MARSEILLE 13002 FR SIRET 84338645900021							
B ACTIVITE							
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal							
Bénéfice imposable au taux normal				Bénéfice imposable à 15%			
Déficit		2 990 987,53		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
France Ruralités Revitalisation (FRR) art. 44 quindecies A		Zones franches d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Zone franche urbaine		Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies	
Territoire entrepreneur, art 44 octies A							
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W							
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) Base d'imposition : Chiffre d'affaires : Taux imposition :							
6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) Base d'imposition : Taux imposition :							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé		ORACLE
ECF					Désignation du prestataire		
Nom et adresse du comptable:				Nom et adresse du conseil:			
S/I : (Société/Indépendant)				Tél :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2026

Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE										Néant ☒					
I	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES														
Montant global brut des distributions			payées par la société elle-même		a				payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)									c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus									e						
									f						
									g						
									h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									j						
Montant des revenus répartis									Total (a à h)						
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.										
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:										
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.							
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements						
1			2	3	4	5	6	7	8						
K	DIVERS														
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)															
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION														
REMUNERATIONS			Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)												
			Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages												
MVLT imposées			à 0 %			à 15 %			à 19 %						
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice															
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice															
MVLT réalisée au cours de l'exercice															
MVLT restant à reporter															
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS														
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice															
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice															

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE À LA 2065 Extension 1	DGFIP N° 2065 BIS 2026
BOLUDA LE HAVRE	

J - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact		autres frais professionnels	
				indemnités forfaitaires	remboursmts	indemnités forfaitaires	remboursmts

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



DGFIP N° 2065INT 2026

NOTIFICATION D'APPARTENANCE AU CHAMP DES OBLIGATIONS
DÉCLARATIVES INTERNATIONALES

I - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case :

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, cocher la case ci-contre :

- Le nom et l'adresse de l'entité désignée

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case :

- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de la société tête de groupe

- Le nom et l'adresse de la société tête de groupe

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258, cocher la case ci-contre

indiquer la désignation, l'État de résidence et le SIREN de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

X

SL BOLUDA CORPORACION MARITIMA 0 0 PASEO DE CARO EDIFICIO BOLUDA VALENCIA 46

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

B83894444

II - ENTREPRISE DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

1. Vous êtes dans le champ de l'article 223 VL du CGI ou vous sortez du champ de l'article 223 VL du CGI au titre de l'exercice déclaré ?

IN

2. Vous êtes, au sens des règles d'imposition minimale mondiale des groupes l'entité mère ultime ou une entité constitutive autre que l'entité mère ultime

AUT

Si vous n'êtes pas la mère ultime veuillez indiquer :

- Nom et l'État de résidence de l'entité mère ultime

SL BOLUDA CORPORACION MARITIMA 0 PASEO DE CARO EDIFICIO VALENCIA 46024 ES

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

B83894444

- Date d'ouverture de l'exercice

01/01/2025

- Date de clôture de l'exercice

31/12/2025

3. Vous déposez au titre de cet exercice la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire (art. 223 WW du CGI), cocher la case :

- Sinon, veuillez indiquer le nom, l'État de résidence et le SIREN de l'entité qui est désignée pour le dépôt de la déclaration d'information au nom de votre entreprise

SL BOLUDA CORPORACION MARITIMA 0 PASEO DE CARO EDIFICIO VALENCIA 46024 ES

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

B83894444

Vous déposiez la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case :

4. Si vous êtes l'entité constitutive désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI), veuillez indiquer, le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale (SIREN le cas échéant) de toutes les entités d'investissement et entités d'investissement d'assurance du groupe situées en France. A détailler sur la page d'extension

5. Si vous déposez au titre de cet exercice le relevé de liquidation de l'impôt complémentaire (art. 1679 decies du CGI), cocher la case :

Le cas échéant, indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de l'entité qui est désignée pour déposer le relevé de liquidation au titre de l'impôt national complémentaire (INC) ou de la règle des bénéfices insuffisamment imposés (RBII)

Vous déposiez un relevé de liquidation au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice, cocher la case :

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPEs (Pilier 2)

Extension

4. Si vous êtes l'entité constitutive désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI)

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



NOTIFICATION D'APPARTENANCE AU CHAMP DES OBLIGATIONS
DÉCLARATIVES INTERNATIONALES
(Formulaire complémentaire du 2065INT)

I - ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case :

☐

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258,

cocher la case ci-contre :

☐

- Le nom et l'adresse de l'entité désignée

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case :

- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de la société tête de groupe

- Le nom et l'adresse de la société tête de groupe

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258, cocher la case ci-contre

indiquer la désignation, l'État de résidence et le SIREN de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

II - ENTREPRISE DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

1. Vous êtes dans le champ de l'article 223 VL du CGI ou vous sortez du champ de l'article 223 VL du CGI au titre de l'exercice déclaré ?

☐

2. Vous êtes, au sens des règles d'imposition minimale mondiale des groupes l'entité mère ultime ou une entité constitutive autre que l'entité mère ultime

☐

Si vous n'êtes pas la mère ultime veuillez indiquer :

- Nom et l'État de résidence de l'entité mère ultime

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

- Date d'ouverture de l'exercice

- Date de clôture de l'exercice

3. Vous déposez au titre de cet exercice la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire (art. 223 WW du CGI), cocher la case :

☐

- Sinon, veuillez indiquer le nom, l'État de résidence et le SIREN de l'entité qui est désignée pour le dépôt de la déclaration d'information

au nom de votre entreprise

- Le numéro de SIREN

- Ou le numéro d'identification fiscale

Vous déposez la déclaration d'informations au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice,

cocher la case :

☐

4. Si vous êtes l'entité constitutive désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI), veuillez indiquer, le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale (SIREN le cas échéant) de toutes les entités d'investissement et entités d'investissement d'assurance du groupe situées en France. *A détailler sur la page d'extension*

5. Si vous déposez au titre de cet exercice le relevé de liquidation de l'impôt complémentaire (art. 1679 decies du CGI), cocher la case :

☐

Le cas échéant, indiquer le nom, l'adresse et le SIREN de l'entité qui est désignée pour déposer le relevé de liquidation au titre de l'impôt national complémentaire (INC) ou de la règle des bénéfices insuffisamment imposés (RBII)

Vous déposez un relevé de liquidation au titre de l'impôt complémentaire de l'exercice précédent, mais n'en déposez plus au titre de cet exercice,

cocher la case :

☐

DGFIP N° 2065INT2 2026

NOTIFICATION D'APPARTENANCE AU CHAMP DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES INTERNATIONALES

Extension

II - ENTREPRISE DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'IMPOSITION MINIMALE MONDIALE DES GROUPES (Pilier 2)

4. Si vous êtes l'entité constitutive désignée par le groupe comme redevable de l'impôt national complémentaire (INC) à raison de la sous-imposition des entités d'investissement et des entités d'investissement d'assurance (4e alinéa du IV de l'art. 223 WF du CGI)

[illegible]

BOLUDA LE HAVRE

[illegible]

TOTAL

SOMME DES EXTENSIONS

CA20CHAAVA
2026[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS

CA21PROAVA
2026

BOLUDA LE HAVRE

[illegible]

	TOTAL			
--	-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
----------------------	--	--	--

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT
ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIVI
2026

BOLUDA LE HAVRE

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)		(3 474 657,95)		

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI
(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :				Total :			

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.
(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto BOLUDA LE HAVRE	SUIV219REC 2026
--	---------------------------------------

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	36850070800020	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2026

BOLUDA LE HAVRE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	BOLUDA LE HAVRE ROUTE DU MOLE CENTRAL 76600 LE HAVRE
Numéro SIRET du principal établissement	36850070800020
Code APE	

Adresse du siège si différente	

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plue-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

--	--	--

IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)

--	--	--

ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUÉE

En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

DEDUCTION 2026

BOLUDA LE HAVRE

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

Option de souscription d'action								

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
----------------------	--	--	--	--	--

TOTAL GÉNÉRAL					
---------------	--	--	--	--	--

MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUEE (Différence entre les totaux des colonne A et B)					
--	--	--	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
(BOI-LETTRE -000230-20140728)

DRESZONE
2026

BOLUDA LE HAVRE

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
Extension

DRESZONE
2026

BOLUDA LE HAVRE

Associés (personnes physiques et morales) :		Capital détenu			
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse		Droits de vote		Droits à dividendes	
		Nombre	%	Nombre	%

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2026

BOLUDA LE HAVRE

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

BOLUDA LE HAVRE

Numéro SIRET du principal établissement 36850070800020 Code APE 5222Z

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS Répartition du capital (art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III) LTENG219B4 - 2/2 2026
BOLUDA LE HAVRE

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession
SC : Souscription au capital
AN : Annulation
RA : Rachat

BOLUDA LE HAVRE

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

BOLUDA LE HAVRE

Numéro SIRET du principal établissement 36850070800020

Code APE

5222Z

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le :

RESCOFIN
2026

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année
- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

[illegible][illegible]

PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



DGFIP N° 2025-A 2026

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX
(articles 39-1-5 du CGI et 10 terdecies de l'annexe III au CGI)

Désignation de l'entreprise :

BOLUDA LE HAVRE

Montant de la dotation autorisée :

Montant de la dotation effectivement pratiquée :

Montant de la dotation antérieure rapportée au bénéfice imposable :

Détail de la provision

Produits, matières, approvisionnements	Quantités à la clôture de l'exercice	Valeur unitaire à l'ouverture de l'exercice	Valeur unitaire à la clôture de l'exercice

DGFIP N° 2025-A 2026

BOLUDA LE HAVRE

[illegible]



DGFIP N° 2025-D 2026

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	BOLUDA LE HAVRE
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	



DGFIP N° 2026-A 2026

ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation



DGFIP N° 2026-B 2026

ZFU - Transfert d'activités dans une Zone Franche Urbaine
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : BOLUDA LE HAVRE

Lieux où était exercée cette activité :

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

Service des impôts	
Service des impôts	

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

Nature	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

RÉÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS PAR ÉQUIVALENCE (article 38-9 du CGI)

BOLUDA LE HAVRE

[illegible]



Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

BOLUDA LE HAVRE

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
TOTAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)
Extension

DGFIP N° 2027-H 2026

BOLUDA LE HAVRE

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

II- SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
--------------------------------	--	--	--

C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
--------------------------------	--	--	--	--



DGFIP N° 2039 2026

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS
(Article 220 quinquies du code général des impôts)

BOLUDA LE HAVRE

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☒

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit ☐

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI) ☐

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION				Exercice N-1	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	25%		15%	
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2				
Calcul du bénéfice exclu					
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3				
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4				
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5				
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6				
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7				
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8				
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9				
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10				
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11				
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12				
2. IMPUTATION DU DÉFICIT					
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13				
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14				
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15				
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT					
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025	16				2 990 987,53
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17				
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18				2 990 987,53
4. MONTANT DE LA CRÉANCE					
Totalisation des sommes portées ligne 14	19				
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS					
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu parla société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :	20				

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

Déclarant :

Date : _____ Nom du signataire : _____
Lieu : _____ Qualité du signataire : _____

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIES		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)[illegible]

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS

DGFIP N° 2036 BIS 2026

Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens

qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Extension

BOLUDA LE HAVRE

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6

Nombre Total de parts		TOTAL				
-----------------------	--	-------	--	--	--	--

	SOMME DES EXTENSIONS				
--	----------------------	--	--	--	--

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et appointements	Congé payés				
				7	8				

TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									



DGFIP N° 2904 2026

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SASU BOLUDA LE HAVRE

Adresse 00-1 ROUTE DU MOLE CENTRAL LE HAVRE 76600

N° Siren 368500708

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acqui- sition	Valeur d'acqui- sition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante : :
E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social
D - Exercice de fait du pouvoir de décision
T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

BOLUDA LE HAVRE

[illegible][illegible][illegible]



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DETERMINATION ET SUIVI DES CHARGES FINANCIERES NETTES NON ADMISES EN DEDUCTION ET DES
CAPACITES DE DEDUCTION INEMPLOYEES EN REPORT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 BIS DU CGI

À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres
d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

Dénomination : BOLUDA LE HAVRE

SIRET : 36850070800020

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes du groupe non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 %	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant 1,5 une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
- Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit	(i Quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (ibis) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction employées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)



DGFIP N° 2468 2026
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : BOLUDA LE HAVRE
SIRET : 36850070800020

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

	1	2	3	4	5
	Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice
A					
B					
C					
D					
E					
F					
G					
H					
I					
J					
K					
L					

	6	7	
		Résultat net imposable à taux réduit	
	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
TOTAL			



DGFIP N° 2468 2026
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

**DETERMINATION DU RESULTAT NET DE CESSION, DE CONCESSION OU DE
SOUS-CONCESSION DE BREVETS ET ACTIFS INCORPORELS ASSIMILES IMPOSABLE A TAUX REDUIT**
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

Dénomination : BOLUDA LE HAVRE
SIRET : 36850070800020

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net d'ensemble imposable à taux réduit sous agrément
TOTAL	



DGFIP N° 2069-RCI 2026

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

Néant : ☐

PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☒

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

BOLUDA LE HAVRE SASU 1- ROUTE DU MOLE CENTRAL LE HAVRE 76600 FR

N° SIREN 368500708

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	600,00

Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	600,00
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du trava	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

BOLUDA LE HAVRE

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat MEC	600,00
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro	
Crédit d'impôt pour achat de carburants durables dans le transport aérien	
Autres crédits d'impôts	
TOTAL	600,00

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Autres crédits d'impôts	
TOTAL	

Total Autres crédits d'impots

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
(Suite)

BOLUDA LE HAVRE

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TOTAL	
-------	--

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Crédit impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	

TOTAL	
-------	--



DGFIP N° 2069-RCI 2026

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV – MECENAT – Liste des bénéficiaires finaux

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		SIREN ou RNA	Nom et adresse	SIREN ou RNA	Nom et adresse	
1 000,00	03/04/2025	W762010894	BUREAU DES ELEVES DE LA MAR 10 QUAI FRISSARD LE HAVRE 766			

1 000,00	TOTAL
----------	-------

1 000,00	SOMME DES EXTENSIONS
----------	----------------------



Boluda le Havre

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'associé unique
Boluda le Havre
Route du Môle Central
76600 Le Havre

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Boluda le Havre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Les Docks-Atrium 10.1, 10,
place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2
Téléphone : +33 (0)4 91 99 30 00*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent,

prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais statutaires.

Fait à Marseille, le 29 juin 2026

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Céline Gianni Darnet



BOLUDA LE HAVRE

ROUTE DU MOLE CENTRAL 76600 LE HAVRE

Siret : 36850070800020

RAPPORT ANNUEL

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SOMMAIRE

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	3
- Bilan Actif –	4
- Bilan Passif –	5
- Compte de résultat (Partie 1) -	6
- Compte de résultat (Partie 2) -	7
ANNEXES DES COMPTES ANNUELS	8
- Présentation générale -	9
- Chiffres clés -	9
- Préambule sur les règles et méthodes comptables –	10
1. Présentation de BOLUDA LE HAVRE (la société).....	10
1.1. Evènements significatifs de l'exercice	10
1.1.1. Mise à disposition de la flotte de remorqueurs et gestion de la trésorerie	10
1.1.2. Augmentation et réduction de capital	10
1.1.3. Risques environnementaux et climatiques	11
1.1.4. Contexte géopolitique	12
1.1.5. Agrément portuaire	12
1.2. Evènements postérieurs de l'exercice	12
2. Principes, règles et méthodes comptables	12
2.1.2. Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés	14
2.2. Immobilisations corporelles	18
2.3. Immobilisations incorporelles	19
2.4. Immobilisations financières	19
2.5. Test de dépréciation sur l'actif immobilisé	19
2.6. Stocks et en-cours	19
2.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement	19
2.8. Créances d'exploitation	20
2.9. Risque de non-recouvrement	20
2.10. Autres passifs à long terme	20
2.11. Avantages accordés au personnel	20
2.12. Intégration fiscale	21
3. Immobilisations incorporelles et corporelles	22
4. Immobilisations financières	27
5. Stocks – Non renseigné l'année dernière	31
6. Créances d'exploitation	32
7. Dettes (financières, exploitations et autres dettes)	33
8. Provisions et dépréciations	35
9. Capitaux propres	37
10. Chiffre d'affaires	38
11. Résultat financier	38
12. Résultat exceptionnel	39
13. Impôts sur les bénéfices	39
14. Engagements financiers	39
15. Transactions avec des entreprises liées	40
16. Effectifs moyens	40
17. Honoraires des commissaires aux comptes	40
18. Engagement hors bilan	41

19.	Identité de la société mère.....	41
20.	Rémunération des dirigeants.....	41

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

- Bilan Actif -

	2025/AN			2024/AN
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I) Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	46 474,99	46 474,99		
Fonds commercial (1)	15 244,90		15 244,90	15 244,90
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avance et acomptes				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	61 719,89	46 474,99	15 244,90	15 244,90
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	69 390,84	28 743,33	40 647,51	46 572,74
Installations techniques, matériel et outillage industriels	415 474,15	350 000,41	65 473,74	101 629,09
Autres immobilisations corporelles	142 788,59	60 311,02	82 477,57	3 494,29
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	56 555,88		56 555,88	38 394,97
<i>Total immobilisations corporelles</i>	684 209,46	439 054,76	245 154,70	190 091,09
Immobilisations financières (2)				
Participations	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	128 409,19		128 409,19	132 980,81
<i>Total immobilisations financières</i>	130 409,19		130 409,19	134 980,81
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	876 338,54	485 529,75	390 808,79	340 316,80
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	386 657,41		386 657,41	503 467,20
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
<i>Total stocks et en-cours</i>	386 657,41		386 657,41	503 467,20
Avances et acomptes versés sur commandes	25 566,90		25 566,90	291 258,72
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés	4 299 795,64	14 766,88	4 285 028,76	3 232 398,67
Autres créances	24 619 264,06		24 619 264,06	23 446 339,05
Charges constatées d'avance	179 633,40		179 633,40	185 493,75
<i>Total créances</i>	29 098 693,10	14 766,88	29 083 926,22	26 864 231,47
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
<i>Total valeurs mobilières de placement</i>				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	19 961,56		19 961,56	30 477,36
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	29 530 878,97	14 766,88	29 516 112,09	27 689 434,75
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	30 407 217,51	500 296,63	29 906 920,88	28 029 751,55

(1) dont droit au bail :

(2) dont part à moins d'un an :

(3) dont à moins d'un an :

29 083 926,22

- Bilan Passif –

	2025/AN	2024/AN
Capital	38 112,25	38 112,25
Dont versé :		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	3 811,23	3 811,23
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	8 884 704,32	8 884 704,32
Report à nouveau	(4 455 234,69)	(19 477 059,13)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(3 474 657,95)	(4 546 335,56)
<i>Total situation nette</i>	996 735,16	(15 096 766,89)
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	996 735,16	(15 096 766,89)
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	304 500,00	302 000,00
Provisions pour charges	10 127 619,00	10 192 662,00
TOTAL DES PROVISIONS (II)	10 432 119,00	10 494 662,00
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	161,47	24,99
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
<i>Total dettes financières</i>	161,47	24,99
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 921 753,48	14 764 714,60
Dettes fiscales et sociales	6 670 535,57	6 346 249,88
<i>Total dettes d'exploitation</i>	8 592 289,05	21 110 964,48
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 885 616,20	11 520 866,97
<i>Total dettes diverses</i>	9 885 616,20	11 520 866,97
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES (1) (III)	18 478 066,72	32 631 856,44
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	29 906 920,88	28 029 751,55

(1) dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) dont emprunts participatifs

- Compte de résultat (Partie 1) -

	2025/AN	2024/AN
Produits d'exploitation		
Vente de marchandises		
Production vendue	31 251 342,06	30 371 701,64
Montant net du chiffre d'affaires	31 251 342,06	30 371 701,64
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions	112 561,90	113 389,78
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 664 665,00	2 756 463,88
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	13 624,74	
Autres produits	449 054,04	15 019,05
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	34 491 247,74	33 256 574,35
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (achat de marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	2 057 950,05	2 694 421,37
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	116 809,79	8 936,91
Autres achats et charges externes (1)	15 283 980,56	15 048 753,66
<i>Total charges externes</i>	<i>17 458 740,40</i>	<i>17 752 111,94</i>
Impôts, taxes et versements assimilés	376 261,68	354 211,75
Charges de personnel		
Salaires	13 990 162,77	13 667 525,91
Cotisations sociales	3 907 939,88	3 727 790,88
<i>Total charges de personnel</i>	<i>17 898 102,65</i>	<i>17 395 316,79</i>
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
- Sur immobilisations - dotations aux amortissements	62 083,63	50 727,65
- Sur immobilisations - dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant - dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	2 602 122,00	2 955 274,00
<i>Total dotations d'exploitation</i>	<i>2 664 205,63</i>	<i>3 006 001,65</i>
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	13 624,74	
Autres charges	20,02	0,37
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	38 410 955,12	38 507 642,50
RESULTAT D'EXPLOITATION	(3 919 707,38)	(5 251 068,15)

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

- Compte de résultat (Partie 2) -

	2025/AN	2024/AN
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	482 510,26	656 624,31
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	72,77	
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	482 583,03	656 624,31
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	38 060,83	22 740,39
Différences négatives de change	72,77	27,92
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	38 133,60	22 768,31
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	444 449,43	633 856,00
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	(3 475 257,95)	(4 617 212,15)
Produits exceptionnels (VII)		117 437,08
Charges exceptionnelles (VIII)		46 560,49
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		70 876,59
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(600,00)	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	34 973 830,77	34 030 635,74
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	38 448 488,72	38 576 971,30
BENEFICE OU PERTE	(3 474 657,95)	(4 546 335,56)

(2) Dont produits concernant les entités liées

(3) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Société : BOLUDA LE HAVRE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Présentation générale -

Société : BOLUDA LE HAVRE
Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Chiffres clés -

- Durée de l'exercice : 12,00 mois
- Total du Bilan : 29 906 920,88
- Résultat avant répartition : (3 474 657,95)

- Préambule sur les règles et méthodes comptables –

1. Présentation de BOLUDA LE HAVRE (la société)

La société délivre des prestations de remorquage dans le Port du Havre.

Le total du bilan de l'exercice clos le **31/12/2025** est de **29 906 920,88 €** et l'exercice dégage une perte de **3 474 657,95 €**. L'exercice fiscal a une durée de 12 mois recouvrant la période du **01/01/2025 au 31/12/2025**.

1.1. Evènements significatifs de l'exercice

1.1.1. Mise à disposition de la flotte de remorqueurs et gestion de la trésorerie

La Société affrète les remorqueurs qu'elle exploite auprès du groupe Boluda en fonction de ses besoins opérationnels. De la même façon, la trésorerie du groupe est gérée en pool.

1.1.2. Augmentation et réduction de capital

Augmentation de capital

Au cours de l'exercice l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 19.568.160 euros (dix-neuf millions cinq cent soixante-huit mille cent soixante euros) pour être porté de 38.112,25 euros (trente-huit mille cent douze euros et vingt-cinq centimes) à 19.606.272,25 euros (dix-neuf millions six cent six mille deux cent soixante-douze euros et vingt-cinq centimes) dont une partie du capital a été souscrite par incorporation de créance et une autre partie en numéraire comme suit :

- Par incorporation des créances liquides, exigibles et certaines sur la Société :

Le capital social a été d'abord augmenté d'une somme de 19.568.160 euros (dix-neuf millions cinq cent soixante-huit mille cent soixante euros) par émission de 1.284.000 (un million deux cent quatre-vingt-quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,24€).

Ainsi la somme de 11.948.160 euros, montant de la souscription de 784.000 actions par incorporation de créance, correspondait à des créances liquides et exigibles sur la Société, ainsi qu'il ressortait de l'arrêté de créance en date du 30 septembre 2025 établi par le Président et certifié par le Commissaire aux Comptes de la Société ;

- Par apport en numéraire :

Le capital social a été enfin augmenté d'une somme de 7.620.000 € (sept millions six cent vingt mille euros) par émission de 500.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,24€).

Les 1.284.000 (un million deux cent quatre-vingt-quatre mille) actions nouvellement créées ont porté le nombre d'action total à 1.286.500 d'une valeur nominale de quinze euros et vingt-quatre centimes

(15,24€) et donc à un capital social de 19.606.272,25 euros (dix-neuf millions six cent six mille deux cent soixante-douze euros et vingt-cinq centimes)

Le capital a été libéré intégralement lors de la souscription pour la totalité des 784.000 actions par incorporation des créances liquides, exigibles et certaines ainsi que pour la totalité des 500.000 actions souscrites par apport en numéraire.

Les actions nouvelles ont été créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital et ont été complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

L'augmentation de capital décidée ci-dessus a été réservée en totalité à l'associé unique, a été ainsi régulièrement et définitivement réalisée.

Réduction de capital

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente et du rapport du Commissaire aux comptes, et ayant constaté que le capital social était entièrement libéré, a décidé de réduire le capital social d'une somme de 19.568.160 euros (dix-neuf millions cinq cent soixante-huit mille cent soixante euros) pour être porté de 19.606.272,25 (dix-neuf millions six cent six mille deux cent soixante-douze euros et vingt-cinq centimes) à 38.112,25 (trente-huit mille cent douze euros et vingt-cinq centimes) par) par annulation de 1.284.000 (un million deux cent quatre-vingt-quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,24€).

Ce qui a porté le montant du capital social à 38.112,25 (trente-huit mille cent douze euros et vingt-cinq centimes) réparti en 2.500 (deux mille cinq-cents) actions d'une valeur nominale de quinze euros et vingt-quatre centimes (15,24€) et laissera un compte report à nouveau débiteur d'un montant de 4.455.234,69 € (quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille deux cent trente-quatre euros soixante-neuf centimes)

1.1.3. Risques environnementaux et climatiques

Les actions du Groupe en faveur du développement durable sont déclinées dans sa stratégie 360° qui implique l'ensemble de sa chaîne de valeur et repose sur l'utilisation efficace des ressources, la réduction des émissions de CO2 et la croissance des communautés locales.

Dans l'ensemble de ses activités, la Société tient compte des lois sur la protection de l'environnement ("lois environnementales").

La Société a pris les mesures nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement et minimiser, le cas échéant, l'impact environnemental de ses opérations, dans le respect de la législation environnementale en vigueur. Ainsi, pour rendre sa flotte de navire plus « écoresponsable », lors de renouvellement de sa flotte le Groupe investit, dès que cela est possible, dans des remorqueurs dotés d'un système SCR sur les échappements de moteurs de propulsion IMO tiers III, ce qui permettra de réduire de près de 75 % les émissions NOX, et d'un système embarqué de traitement des eaux usées.

Aucune provision pour risques et charges climatiques ou environnementaux n'a été jugée nécessaire à la clôture de l'exercice **2025**.

1.1.4. Contexte géopolitique

Les fortes tensions géopolitiques nées de la guerre en Ukraine, et de la situation au Moyen-Orient, des tensions entre la Chine et Taïwan, et des nombreuses attaques de navires dans le Golfe Arabo-Persique, renforcent les incertitudes sur l'économie mondiale.

Les conséquences financières directes de ces situations sont limitées pour le Groupe, en raison de sa faible implantation dans ces régions. Néanmoins, le Groupe demeure très attentif à l'évolution de ces conflits et à ces impacts potentiels sur l'économie mondiale, notamment en ce qui concerne l'inflation des coûts et les perturbations des chaînes d'approvisionnement

Ces évènements, conjugués aux effets de l'actuelle poussée inflationniste, restent cependant sans effets sur les comptes arrêtés au **31/12/2025**.

1.1.5. Agrément portuaire

L'agrément pour le port du Havre a été renouvelé le 6 octobre 2025 pour une période de 7 ans.

1.2. Evènements postérieurs de l'exercice

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun évènement post-clôture qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans les états financiers proposés.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers annuels de **Boluda Le Havre** pour l'exercice clos le 31/12/2025 ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en France selon les dispositions du PCG (Régl. ANC 2014-03 relatif au PCG).

De plus, les états financiers ont été élaborés dans le respect des principes d'établissement des comptes annuels et conformément aux règles de bases suivantes :

- Image fidèle
- Comparabilité et continuité d'exploitation
- Régularité et sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

A la date d'arrêté des comptes, la direction de la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

2.1. Changement de réglementation comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

2.1.1. Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025)

a) Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Selon les principes ci-dessus, son application a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures, à savoir des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation (ou financier), comme :

- Cessions d'actifs : Les produits de cession d'immobilisations (**13 624,74 €**) et les valeurs nettes comptables correspondantes (**13 624,74 €**) sont classés en résultat d'exploitation.
- Subventions : La quote-part de subvention d'investissement virée au résultat est classée en résultat d'exploitation.

b) Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges

Les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traitées selon leur nature :

- Les remboursements de charges de personnel sont crédités au compte 649

« Remboursements de charges de personnel ».

- Les indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurance » pour **448 900,92 €**.

- Les refacturations diverses sont inscrites en chiffre d'affaires ou produits accessoires (compte 708).

2.1.2. Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés

BILAN

RUBRIQUES	Note	BRUT	Amortis. et provisions	NET 2024	EXERCICE N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE (TOTAL I)					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires		46 475	46 475		
Fonds commercial		15 245		15 245	15 245
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Sous total des immobilisation incorporelles	(3)	61 720	46 475	15 245	15 245
Terrains					
Constructions		69 391	22 818	46 573	39 743
Installations techniques, mat. et outillage industriels		447 600	345 970	101 629	81 656
Autres immobilisations corporelles		56 497	53 002	3 494	3 224
Immobilisations en cours		38 395		38 395	
Avances et acomptes					
Sous total des immobilisations corporelles	(3)	611 882	421 791	190 091	124 623
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations		2 000		2 000	2 000
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		132 981		132 981	1 967
Sous total des immobilisations financières	(4)	134 981		134 981	3 967
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (TOTAL II)		808 583	468 266	340 317	143 834
Matières premières, approvisionnements	(2.5)	503 467		503 467	512 404
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Sous total des stocks		503 467		503 467	512 404
Avances et acomptes versés sur commandes		291 259		291 259	507 148
Clients et comptes rattachés	(5)	3 247 166	14 767	3 232 399	4 555 932
Autres créances	(5)	23 446 339		23 446 339	15 685 737
Capital souscrit et appelé, non versé					
Sous total des créances		26 984 763	14 767	26 969 996	20 748 816
DISPONIBILITES ET DIVERS					
Valeurs mobilières dont actions propres :					
Disponibilités	(2.6)	30 477		30 477	33 786
Charges constatées d'avance		185 494		185 494	186 483
Sous total disponibilités et divers		220 269		220 269	187 800
ACTIF CIRCULANT (TOTAL III)		27 704 202	14 767	27 689 435	21 481 489
Frais d'émission d'emprunt à étaler (total IV)					
Primes de remboursement des obligations (total V)					
Ecart de conversion actif (total VI)					
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)		28 512 784	483 033	28 029 752	21 625 323

RUBRIQUES	Note	NET 2024	EXERCICE N-1
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel Dont versé :	38 112	38 112	38 112
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		8 884 704	8 884 704
Report à nouveau		(19 477 059)	(13 415 322)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(4 546 336)	(2 091 966)
Total situation nette		(15 096 767)	(6 580 660)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES (TOTAL I)	(12)	(15 096 767)	(6 580 660)
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES (TOTAL II)			
Provisions pour risques		302 000	336 625
Provisions pour charges		10 192 662	5 969 347
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (TOTAL III)	(7)	10 494 662	6 305 972
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		25	159
Emprunts et dettes financières divers			
Sous total dettes financières	(6)	25	159
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 764 715	8 166 363
Dettes fiscales et sociales		6 346 250	5 664 574
Sous total dettes d'exploitations	(6)	21 110 964	13 830 937
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		11 520 867	8 068 916
Sous total dettes diverses	(6)	11 520 867	8 068 916
COMPTE DE REGULARISATION : Produits constatés d'avance			
DETTES (TOTAL IV)		32 631 856	21 900 012
Ecarts de conversion passif (total V)			
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)		28 029 752	21 625 323

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	Note	Exercice 2024	Exercice N-1
Vente de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	74 204	30 297 498		30 371 702	30 550 810
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	74 204	30 297 498	(8)	30 371 702	30 550 810
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				113 390	113 804
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			(13)	2 756 464	1 792 251
Autres produits				15 019	5 869
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (TOTAL I)				33 256 574	32 462 733
Achat de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				2 694 421	2 912 048
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				8 937	106 728
Autres achats et charges externes				15 048 754	12 944 734
<i>Sous total des charges externes</i>				17 752 112	15 963 510
Impôts, taxes et assimilés				354 212	370 933
<i>Sous total des impôts, taxes et assimilés</i>				354 212	370 933
Salaires et traitements				13 667 526	13 280 337
Charges sociales				3 727 791	3 482 405
<i>Sous total charges de personnel</i>				17 395 317	16 762 741
Dotations aux amortissements sur immobilisations				50 728	53 870
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges				2 955 274	1 958 347
<i>Sous total dotations d'exploitation</i>				3 006 002	2 012 217
Autres charges d'exploitations					77
<i>Sous total des autres charges d'exploitations</i>					77
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (TOTAL II)				38 507 643	35 109 479
RESULTAT D'EXPLOITATION (TOTAL I + TOTAL II)				(5 251 068)	(2 646 747)

RUBRIQUES	Note	Exercice 2024	Exercice N-1
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (total III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (total IV)			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		656 624	582 807
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (TOTAL V)		656 624	582 807
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		22 740	32 815
Différences négatives de change		28	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (TOTAL VI)		22 768	32 815
RESULTAT FINANCIER (V – VI)	(9)	633 856	549 992
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)		(4 617 212)	(2 096 754)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		82 812	48
Produits exceptionnels sur opérations en capital			4 500
Reprises sur provisions et transferts de charges		34 625	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		117 437	4 548
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		46 560	359
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		46 560	359
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	(10)	70 877	4 188
Participation des salariés aux résultats (total IX)			
Impôts sur les bénéfices (total X)	(11)		(600)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		34 030 636	33 050 088
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		38 576 971	35 142 054
BENEFICE ou PERTE (Total des produits – total des charges)		(4 546 336)	(2 091 966)

2.2. Immobilisations corporelles

Règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs

Le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002, applicable à compter du 1er janvier 2005, impose des nouvelles règles concernant les amortissements et les dépréciations d'actifs. La nouvelle méthode a été appliquée de manière rétrospective.

Approche par composant

En application de la position des Armateurs de France qui définit le navire comme unité indivisible, il a été décidé que les navires seraient composés d'un unique composant structure.

Coût d'entrée

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les frais de formation externes afférents aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Base amortissable

Le règlement ANC n° 2014-03, dans son article 214-3, définit le montant amortissable d'un actif comme étant la valeur brute d'une immobilisation sous déduction de sa valeur résiduelle. Les nouvelles règles dictent en principe permanent de tenir compte de la valeur résiduelle (pour autant qu'elle soit significative et mesurable), ou valeur vénale, à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

Pour les immeubles et les autres immobilisations, la valeur résiduelle est considérée comme étant nulle.

Amortissement

Afin de se conformer à la règle fiscale de l'amortissement minimal (linéaire), à hauteur de la différence entre amortissement comptable et amortissement fiscal minimal, l'Administration fiscale autorise l'entreprise à comptabiliser un amortissement dérogatoire.

Selon l'Administration fiscale, la base amortissable reste le coût d'entrée du bien non minoré de la valeur résiduelle, un amortissement dérogatoire égal à la différence entre la dotation aux amortissements comptables et la dotation admise fiscalement est constaté. Cet amortissement dérogatoire sera repris en produit lors de la cession du bien.

Les durées d'amortissement correspondent à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation, cette durée pouvant être différente de la durée d'usage fiscalement admise. Le montant amortissable de tout actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.

Les méthodes d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Logiciels	12 mois	Linéaire
Constructions	30 ans	Linéaire
Agencements et aménagements	10 ans	Linéaire
Matériels et outillages	5 ans	Dégressif
Remorqueurs	8 ans	Linéaire avec dérogatoire
Matériel informatique	4 ans	Dégressif
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

2.3. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est constituée de leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles concernent des logiciels informatiques à usage interne. Les logiciels acquis par la Société sont amortis sur une durée de douze mois suivant le mode linéaire.

2.4. Immobilisations financières

La nécessité d'une dépréciation des titres de participation est déterminée par la revue de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs dégagés par la filiale et son niveau d'actif net.

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisées sont évalués à leur valeur nominale.

2.5. Test de dépréciation sur l'actif immobilisé

La Société examine, à la date de clôture, les événements ou les modifications de circonstances susceptibles d'avoir conduit à une dépréciation des éléments constituant son actif immobilisé, comprenant, notamment, les immobilisations corporelles et incorporelles. Lorsque le montant le plus élevé de la valeur des flux de trésorerie prévisionnels actualisés et de la valeur probable de réalisation de ces actifs est inférieur à la valeur nette comptable du bien concerné, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

2.6. Stocks et en-cours

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, une dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

2.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités de la Société sont composées de placements liquides dont l'échéance à la date d'acquisition ou résiduelle ne dépasse pas trois mois.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

2.8. Créances d'exploitation

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale quelle que soit leur date d'échéance. Il n'est pas procédé à l'actualisation de ces éléments même en l'absence d'intérêts attachés.

Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur de réalisation nette, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à leur valeur nominale.

2.9. Risque de non-recouvrement

La base de la clientèle de la Société est composée pour l'essentiel par des filiales du groupe Boluda. Aucun de ces clients pris individuellement ne représente une part significative du chiffre d'affaires global. Par ailleurs, la Société intervient sur une zone géographique diversifiée, ce qui réduit les risques pays.

2.10. Autres passifs à long terme

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges liés aux litiges et aux autres obligations.

La provision pour grosses réparations est rendue nécessaire par la réglementation maritime relative au maintien des permis de navigation de nos unités; elle est calculée par référence aux coûts prévus des travaux de grosses réparations imposés dans le futur, en fonction du temps écoulé depuis le dernier arrêt technique par rapport au temps restant à courir jusqu'à la prochaine visite de reclassification, dans le respect des recommandations « constructeur » (heures de marche moteur) et recommandations de notre organisme de certification.

2.11. Avantages accordés au personnel

Ils comprennent notamment les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail, l'intéressement et la participation.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE (IAS 19)

A leur départ à la retraite, les employés de la Société perçoivent une indemnité conforme à la Loi et à la convention collective en vigueur. L'estimation de ces engagements est réalisée par un organisme extérieur indépendant; elle tient compte de paramètres propres à chaque salarié (date d'entrée, ancienneté, ...), et d'hypothèses actuarielles reflétant les meilleures estimations du Groupe en matière de revalorisation prévisionnelle des salaires, de rotation du personnel, d'âge de départ en retraite et de taux de mortalité. Depuis l'exercice 2024, les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans les comptes sociaux.

La réforme des retraites a été portée par la loi de financement rectificative de la Sécurité Sociale (Loi 2023-270 du 14 avril 2023). Elle porte notamment sur l'âge de départ à la retraite qui sera progressivement relevé à compter du 1^{er} septembre 2023 pour atteindre 64 ans en 2030.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 13 juillet 2013 modifiée le 5 novembre 2021, la Société a décidé d'adopter la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Depuis l'exercice 2024, les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en provision dans les comptes sociaux.

L'estimation est réalisée par le cabinet Towers Watson.

Les hypothèses actuarielles retenues à la clôture sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Taux d'actualisation	3,20%	3,30%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des salaires	2,50%	2,50%
Age de départ à la retraite		
- Marins	55 ans	55 ans
- Sédentaires	65 ans	65 ans

MEDAILLES DU TRAVAIL

Dans le cadre des règles sur les passifs, une provision pour médailles du travail correspondant aux versements probables liés aux salariés présents dans l'entreprise est constituée.

INTÉRESSEMENT

L'objectif de l'accord d'intéressement est de faire participer l'ensemble du personnel au développement de l'entreprise. Dans cette perspective, il a été décidé de partager, entre l'entreprise et le personnel, les gains qui pourront être réalisés compte tenu à la fois d'une efficacité accrue des salariés et d'une organisation plus performante de l'entreprise.

Il a été choisi de calculer l'intéressement sur la marge brute d'autofinancement, qui est le solde intermédiaire de gestion rendant compte le plus fidèlement de l'activité de l'entreprise.

Un nouvel accord d'intéressement a été mis en place au cours de l'exercice. Cet accord est applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de trois exercices.

PARTICIPATION

Les sommes dues au titre de la participation sont soit versées directement au salarié s'il en fait la demande, soit bloquées pendant 5 ans auprès d'un organisme gestionnaire des droits (sauf cas de déblocage anticipé).

2.12. Intégration fiscale

Conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code Général des Impôts, la société BOLUDA TOWAGE FRANCE qui détient 100 % du capital de **BOLUDA LE HAVRE**, a décidé de se constituer tête de groupe à compter du 1^{er} janvier 2019. Par lettre recommandée avec accusé de réception du 5 avril 2019, notre Société a donné son accord formel pour l'application du régime de l'intégration fiscale.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le montant des valeurs brutes et des amortissements cumulés au **31/12/2025** pour les immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit (en euros) :

	2025/AN			2024/AN
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	46 474,99	46 474,99		
Fonds commercial (1)	15 244,90		15 244,90	15 244,90
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avance et acomptes				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	61 719,89	46 474,99	15 244,90	15 244,90
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	69 390,84	28 743,33	40 647,51	46 572,74
Installations techniques, matériel et outillage industriels	415 474,15	350 000,41	65 473,74	101 629,09
Autres immobilisations corporelles	142 788,59	60 311,02	82 477,57	3 494,29
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	56 555,88		56 555,88	38 394,97
<i>Total immobilisations corporelles</i>	684 209,46	439 054,76	245 154,70	190 091,09

La **variation des immobilisations** incorporelles et corporelles en valeurs brutes s'analyse comme suit (en euros) :

	Valeur brute début 2025/AN	Augmentations	
		Réévaluations courant 2025/AN	Acquisitions courant 2025/AN
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 719,89		
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	61 719,89		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagement des	69 390,84		
- Installations techniques, matériel et outillages industriels	447 599,57		(32 125,42)
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	17 202,22		67 792,07
- Matériel de transport			18 500,00
- Matériel de bureau et mobilier informatique	39 294,30		
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	38 394,97		18 160,91
<i>Total immobilisations corporelles</i>	611 881,90		72 327,56

	Diminutions		Valeur brute fin 2025/AN	Valeur d'origine
	Virements courant 2025/AN	Cessions courant 2025/AN		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			61 719,89	61 719,89
<i>Total immobilisations incorporelles</i>			61 719,89	61 719,89
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et amgt des constructions			69 390,84	69 390,84
- Installations techniques, matériel et outillage industriels			415 474,15	415 474,15
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers			84 994,29	84 994,29
- Matériel de transport			18 500,00	18 500,00
- Matériel de bureau et informatique, mobilier			39 294,30	39 294,30
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			56 555,88	56 555,88
<i>Total immobilisations corporelles</i>			684 209,46	684 209,46

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Ventilation des augmentations					Ventilation des diminutions					Montant brut à la clôture de l'exercice
		Virements		Entrées			Virements		Sorties			
		De poste	Provenant de	Acquisitions	Apports	Créations	De poste	A destination	Cessions	Scissions	Mises hors	
		à poste	l'actif circulant				à poste	actif circulant			services	
Immobilisations incorporelles												
Frais d'établissement et de développement												
Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 719,89											61 719,89
Total immobilisations incorporelles	61 719,89											61 719,89
Immobilisations corporelles												
Terrains												
Constructions :												
- Constructions sur sol propre												
- Constructions sur sol d'autrui												
- Installations générales, agencements, ...	69 390,84											69 390,84
- Installations techniques, matériel et outillages industriels	447 599,57			(32 125,42)								415 474,15
Autres immobilisations corporelles :												
- Installations générales, agencements, ...	17 202,22			67 792,07								84 994,29
- Matériel de transport				18 500,00								18 500,00
- Matériel de bureau et mobilier informatique	39 294,30											39 294,30
- Emballages récupérables et divers												
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	38 394,97			18 160,91								56 555,88
Total immobilisations corporelles	611 881,90			72 327,56								684 209,46

La variation des amortissements sur la période s'analyse comme suit (en euros) :

Immobilisations amortissables	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
	2025/AN			2025/AN
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	46 474,99			46 474,99
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	46 474,99			46 474,99
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
- Constructions sur sol propre		5 925,23		28 743,33
- Constructions sur sol d'autrui	22 818,10			
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.	345 970,48	48 849,61	44 819,68	350 000,41
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	16 933,01	5 595,27		22 528,28
- Matériel de transport		618,35		618,35
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 069,22	1 095,17		37 164,39
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	421 790,81	62 083,63	44 819,68	439 054,76
TOTAL GENERAL	468 265,80	62 083,63	44 819,68	485 529,75

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
- Inst techniques, matériels et outillages (*)							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

(*) Les amortissements présentés dans ce tableau correspondent aux amortissements dérogatoires sur les navires et qui sont comptabilisés en partie au passif du bilan.

Amortissements (suite)

	Durée d'utilisation ou taux d'amort- issement	Mode d'amort- issement	Amort. cumulés à l'ouverture de l'exercice	Ventilation des dotations				Ventilation des diminutions			Amortissemen cumulés à la clôture de l'exercice
				Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelle	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Immobilisations incorporelles											
Frais d'établissement et de développement											
Fonds commercial											
Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 mois	Linéaire	46 474,99								46 474,99
Total immobilisations incorporelles			46 474,99								46 474,99
Immobilisations corporelles											
Terrains											
Constructions :											
- Constructions sur sol propre											
- Constructions sur sol d'autrui	30 ans	Linéaire	22 818,10		5 925,23						28 743,33
- Installations générales, agencements, ...											
- Installations techniques, matériel et outillages...	5 ans	Dégressif	345 970,48		48 849,61				44 819,68		350 000,41
Autres immobilisations corporelles :											
- Installations générales, agencements, ...	5 ans	Linéaire	16 933,01		5 595,27						22 528,28
- Matériel de transport					618,35						618,35
- Matériel de bureau et mobilier informatique	10 ans	Linéaire	36 069,22		1 095,17						37 164,39
- Emballages récupérables et divers											
Total immobilisations corporelles			421 790,81		62 083,63				44 819,68		439 054,76
TOTAL GENERAL			468 265,80		62 083,63				44 819,68		485 529,75

(*) Dégressif pour les remorques.

4. Immobilisations financières

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Ventilation des augmentations					Ventilation des diminutions					Montant brut à la clôture de l'exercice
		Virements		Entrées			Virements		Sorties			
		De poste à poste	Provenant de l'actif	Acquisitions	Apports	Créations	De poste à poste	A destination actif	Cessions	Scissions	Mises hors services	
Immobilisations financières												
Participations	2 000,00											2 000,00
Autres titres immobilisés												
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille												
Prêts et autres immobilisations financières	132 980,81			(4 571,62)								128 409,19
<i>Total immobilisations financières</i>	134 980,81			(4 571,62)								130 409,19

Les immobilisations financières inscrites à l'actif, se détaillent comme suit (en euros) :

a) Filiales et participations

Sociétés	Capitaux propres	Quote détenu dans le capital	Valeur comptable des titres détenus		Montant net prêts et consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du exercice clos)	Dividendes encaissés par société au de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
1.Renseignements détaillés par filiale										
NEANT										
2.Renseignements globaux (autres filiales)										
Somme des filiales										
Total des filiales										

Sociétés	Capitaux propres	Quote détenu dans le capital	Valeur comptable des titres détenus		Montant net prêts et consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du exercice clos)	Dividendes encaissés par société au de l'exercice	Observations
			Brute	Nette						
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
1.Renseignements détaillés par participation										
NEANT										
2.Renseignements globaux (autres part.)										
Somme des participations										
Total des participations										
Total filiales et participations										

b) Autres participations (inférieur à 10% du capital)

	31-déc-25	31-déc-24
Cogerem	2 000	2 000
VALEUR BRUTE	2 000	2 000
Dépréciation des titres de participation	-	-
VALEURS NETTES	2 000	2 000

5. Stocks – Non renseigné l'année dernière

Les stocks se détaillent comme suit (en euros) :

Stocks et en-cours		
Postes (a)	2025/AN	2024/AN
Carburants	386 657,41	503 467,20
TOTAL	386 657,41	503 467,20

6. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit (en euros) :

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	128 409,19	128 409,19		132 980,81
<i>Total actif immobilisé</i>	<i>128 409,19</i>	<i>128 409,19</i>		<i>132 980,81</i>
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	14 766,88	14 766,88		14 766,88
Autres créances clients	3 105 703,84	3 105 703,84		3 232 398,67
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	91 482,43	91 482,43		40 451,91
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	136 455,05	136 455,05		254 424,32
Autres impôts, taxes et versements assimilés				5 387,00
Divers				
Groupe et associés (2)	23 777 041,65	23 777 041,65		22 926 835,55
Débiteurs divers	614 284,93	614 284,93		219 240,27
<i>Total actif circulant</i>	<i>27 739 734,78</i>	<i>27 739 734,78</i>		<i>26 693 504,60</i>
Charges constatées d'avance	179 633,40	179 633,40		185 493,75
TOTAL DES CREANCES	28 047 777,37	28 047 777,37		27 011 979,16
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

Il n'existe pas de créance dont l'échéance soit supérieure à un an.

Les charges constatées d'avance se détaillent comme suit (en euros) :

Nature de charges	Exercice 2025
CORPS ET MOTEURS	162 587,06
SHIPOWNER	8 684,08
MESSER loc bonbonne	4 249,60
CHÂTEAU D'EAU CPT 200048 LOYER FONTAINE	675,81
CHÂTEAU D'EAU CPT 200045 - LOYER FONTAINE	901,08
CHÂTEAU D'EAU	50,06
DELTA ASSURANCES	2 295,92
DALKIA FROID SOLUTIONS	189,75
TOTAL	179.633,36

7. Dettes (financières, exploitations et autres dettes)

Les dettes s'analysent comme suit (en euros) :

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	161,47	161,47			24,99
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	1 921 753,48	1 921 753,48			14 764 714,60
Personnel et comptes rattachés	4 375 710,40	4 375 710,40			4 216 130,33
Sécurité sociale et autres organismes	1 989 396,72	1 989 396,72			1 877 883,59
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	31 284,47	31 284,47			5 865,59
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	274 143,98	274 143,98			246 370,37
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	9 885 616,20	8 706 291,28			11 520 866,97
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	18 478 066,72	17 298 741,80			32 631 856,44
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux					

Les dettes d'exploitation sont éligibles à moins d'un an.

Les charges à payer se détaillent comme suit :

Charges à payer	Exercice 2025
INTERESSEMENT DU AUX SALARIES	1 035 827
FOURNISSEURS - PROVISIONS MANUELLES	815 388
FOURNISSEURS - PROVISIONS AUTOMATIQUES	378 547
PROVISIONS CP NAVIGANTS	2 852 750
PROVISIONS CP SEDENTAIRES	158 830
CHARGES A PAYER SUR FRAIS DE PERSONNEL	138 655
CH SOC / CONGES PAYES NAVIGANTS	1 074 176
CH SOC / CONGES PAYES SEDENTAIRES	72 520
CHARGES A PAYER SUR FRAIS DE PERSONNEL	23 224
TAXE APPRENTISSAGE	19 986
TAXE FORMATION PROF. CONTINUE	17 263
TAXE SUR VEHICULE DE SOCIETES	1 816
AUTRES IMPOTS ET TAXES	5 231
CHARGES FISCALES / CONGES PAYES	4 663
CET	8 925

8. Provisions et dépréciations

Les provisions et dépréciations s'analysent comme suit (en euros) :

Nature des provisions	Montant au début 2025/AN	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2025/AN
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	302 000,00	2 500,00				304 500,00
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>302 000,00</i>	<i>2 500,00</i>				<i>304 500,00</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires	4 905 940,00	489 167,00	273 233,00		273 233,00	5 121 874,00
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5 244 000,00	2 106 000,00	2 388 000,00		2 388 000,00	4 962 000,00
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>	<i>10 149 940,00</i>	<i>2 595 167,00</i>	<i>2 661 233,00</i>		<i>2 661 233,00</i>	<i>10 083 874,00</i>
Autres provisions pour risques et charges	42 722,00	4 455,00	3 432,00		3 432,00	43 745,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 494 662,00	2 602 122,00	2 664 665,00		2 664 665,00	10 432 119,00
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
<i>Sous total sur immobilisations</i>						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	14 766,88					14 766,88
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	14 766,88					14 766,88
TOTAL GENERAL	10 509 428,88	2 602 122,00	2 664 665,00		2 664 665,00	10 446 885,88
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 602 122,00			2 664 665,00	
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

Les variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies durant l'exercice sont présentées ci-après :

En milliers d'euros	2025	2025
Au 1 ^{er} janvier	4 840	3 970
Coût des services rendus	451	374
Coût financier	126	128
Pertes / (gains) actuariels	-91	498
Versements directement payés par l'employeur	-273	-130
Coût des services passés - modifications du régime	-	-
Au 31 décembre	5 053	4 840

9. Capitaux propres

La variation des capitaux propres sur les exercices 2025 et 2024 s'analyse comme suit :

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital (*)	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	38 112,25			19 568 160,00	-19 568 160,00			38 112,25
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...								
Ecart de réévaluation								
Ecart d'équivalence								
Réserve légale	3 811,23							3 811,23
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves	8 884 704,32							8 884 704,32
Report à nouveau	(19 477 059,13)				19 568 160			(4 455 234,69)
Résultat de l'exercice	(4 546 335,56)	4 546 335,56				(3 474 657,95)		(3 474 657,95)
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total capitaux propres	(15 096 766,89)	4 546 335,56		19 568 160,00		(3 474 657,95)		996 735,16

(*) dont augmentation en numéraire

7 620 000,00

Et dont augmentation par incorporation

11 948 160,00

Le capital social est composé de 2 500 actions ordinaires d'une valeur nominale 15,2449 euros.

Catégorie de titres	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N	Total	Valeur nominale
Actions ordinaires	2 500	1 284 000	1 284 000	2 500	15,2449

10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au **31/12/2025** se répartit comme suit (en milliers d'euros) :

	Remorquage	Assistance	Autres	31 décembre 2025	31 décembre 2024
France	30 992	-	259	31 251	30 372
Export	-			-	-
TOTAL	30 992	-	259	31 251	30 372

11. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit (en euros) :

	2025/AN	2024/AN
Produits financiers :		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)	482 510,26	656 624,31
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	72,77	
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	482 583,03	656 624,31
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	38 060,83	22 740,39
Différences négatives de change	72,77	27,92
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	38 133,60	22 768,31
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	444 449,43	633 856,00

Les autres intérêts et produits assimilés et les intérêts et charges assimilés sont des produits et charges sur comptes courants.

12. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit (en euros) :

	2025/AN	2024/AN
Produits exceptionnels (VII)		117 437,08
Charges exceptionnelles (VIII)		46 560,49
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		70 876,59

Les reprises sur provisions correspondent à des amortissements dérogatoires sur les navires.

13. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt exigible selon la déclaration fiscale de la Société a été ventilée en affectant les réintégrations et les déductions selon leur comptabilisation.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices			
Taux d'imposition : %	Montant brut	Impôt (économie)	Montant net
Résultat courant	(3 475 257,95)		(3 475 257,95)
- Produits non imposables	4 200 984,00		4 200 984,00
+ Charges non déductibles	4 685 254,42		4 685 254,42
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer			
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire			
= Résultat fiscal courant	(2 990 987,53)		(2 990 987,53)
+ Résultat exceptionnel			
- Produits non imposables			
+ Charges non déductibles			
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer			
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à réintégrer			
= Résultat fiscal	(2 990 987,53)		(2 990 987,53)
- Crédits d'impôts			
= Impôt payé			

La société tête de groupe de l'intégration fiscale est Boluda Towage France. **BOLUDA LE HAVRE** reconnaît sa dette ou créance d'impôt vis-à-vis de Boluda Towage France.

14. Engagements financiers

Le solde de l'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune accordé par Boluda Towage représente un solde non remboursé au 31 décembre de 20 127 242 euros.

15. Transactions avec des entreprises liées

Les principales transactions avec les entreprises liées sont les suivantes (en euros) :

Postes du bilan	Entreprises liées	Financière Boluda	Boluda Towage France	Cogerem
Participations	2 000			2 000
Autres créances	23 777 042	22 744 832	1 032 210	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes				

16. Effectifs moyens

Les effectifs moyens au **31/12/2025** s'analysent comme suit :

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2025/AN	2024/AN
Ouvriers	1	1
Employés, techniciens, agents de maîtrise	12	11
Cadres et ingénieurs	5	5
<u>Autres :</u>		
Officiers	73	72
Marins	70	69
TOTAL	161	158

17. Honoraires des commissaires aux comptes

En €	PWC
Honoraires afférentes à la certification des comptes	26 072
Honoraires afférentes à la certification des informations en matière durabilité	-
Honoraires afférentes aux autres services	-
TOTAL	26 072

18. Engagement hors bilan

La société n'a donné, ni reçue aucun engagement hors bilan au cours de l'exercice

19. Identité de la société mère

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés	
Nom	Boluda Corporation Maritima
Siège	Poeta Joan Maragall 21, 28020 Madrid
N° d'identification si entité française	
Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Les comptes sont disponibles au siège de la maison mère (ci-dessus)

20. Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice.
